

2020105_DL_06

OBJET :

Election d'une commission
de Délégation de Service
Public

Date de convocation :

25 septembre 2020

Date de séance :

5 octobre 2020

Date d'affichage :

20 octobre 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 27

Membres votants : 38

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEAUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLONDELLE Jean-Marie, BODIQU Thierry, DAVERGNE Bernard, DE MONCLIN Arnaud, DEBEUGNY François, DECLE Paul-Eric, DELETRE Margaux, DELFOSE Jean-Philippe, DONA Mario, FRION Fabrice, GORRIEZ Jean, JARDE Olivier, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald, VARLET Philippe, WALIGORA Jean-Luc

Secrétaires de séance : DECLE Paul-Eric et DELETRE Margaux

Pouvoirs : Jean-Michel FOURNIER à Christian BEAUFILS
Isabelle DE WAZIERS à Arnaud DE MONCLIN
James HECQUET à Jacky THUEUX
Bénédicte THIEBAUT à Anna Maria LEMAIRE
Marc FOUCAULT à Paul-Eric DECLE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
Patrick BLOCKLET à Jacques MASSET
Alain GEST à Mathilde ROY
Guy PENAUD à Margaux DELETRE

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Considérant que le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à une élection à main levée

DECIDE

De créer une commission à titre permanent, pour la durée du mandat, en charge de suivre les sujets relatifs au contrat de délégation de service public.

De procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission à caractère permanent chargée de suivre la convention de Délégation de Service Public.

Se présentent pour être membres titulaires et membres suppléants de la présente commission : Jean-Philippe DELFOSSE, Julien LEFEBVRE, Laurent PARSIS, Jean-Marie BLONDELLE, Guy PENAUD, Thierry BODIOU, Margaux DELETRE, Mathilde ROY et Anna Maria LEMAIRE.

Le Comité syndical prend acte qu'il restera un siège vacant parmi les membres suppléants de cette commission.

Après l'approbation par l'ensemble des votants, il est ensuite procédé au vote à main levée :

- Nombre de votants : 39
- Suffrages exprimés : 89
- Ainsi répartis : une seule liste

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président	
1 – Jean-Philippe DELFOSSE	1 – Thierry BODIOU
2 – Julien LEFEBVRE	2 – Margaux DELETRE
3 – Laurent PARSIS	3 – Mathilde ROY
4 – Jean-Marie BLONDELLE	4 – Anna-Maria LEMAIRE
5 – Guy PENAUD	5 –

pour faire partie avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le syndicat mixte, Président, de la commission à caractère permanent chargée de suivre la convention de Délégation de Service Public.

Le quorum est constitué par la présence de 3 membres et du président qui est obligatoirement membre, ou son représentant. Les membres suppléants peuvent remplacer tout membre titulaire absent.